

21 OCTOBRE 2009

Côte d'Azur L'actualité

Décharge de Roquefort « Pas de nuisances » promet Éric Ciotti

La fermeture du site de la Glacière, qui n'est pourtant pas intervenue par surprise, met encore sous pression les acteurs politiques et économiques du département. Car s'il faut bien que les déchets soient stockés quelque part, personne n'a très envie que ce soit devant sa porte... Surtout le maire de Villeneuve-Loubet, Richard Camou, qui a déjà "donné" avec les nuisances de la Glacière. Ou son proche collègue de Roquefort-les-Pins, Michel Rossi, que le dépôt de déchets des métiers du bâtiment et du BTP dans l'ancienne carrière de la Roque n'enchantent vraiment pas. Et pourtant, entre la Glacière et la Roque, les choses ne sont pas comparables. Dans le premier cas, il s'agissait essentiellement d'ordures ménagères "humides", dégageant des odeurs qui ont indisposé et in-

quiété les riverains pendant des années. Pour la Roque, il s'agira d'enterrer dans une ancienne carrière les déchets produits par les entreprises du BTP des Alpes-Maritimes.

« Politique politicienne »

« Ce sont des matières inertes et sans danger » assure Éric Ciotti, président du conseil général. « Je travaille sur ce dossier avec le maire de Roquefort, avec le député Lionnel Luca, avec le président de la Casa Jean Leonetti pour que les riverains ne subissent aucune nuisance. »

Éric Ciotti, qui a soutenu à l'époque la fermeture de la Glacière, dit ne pas comprendre « l'attitude de certaines associations. Elles mènent des visées politiciennes en appelant à boycotter les listes de l'UMP aux régionales. Mais qu'a à voir l'UMP avec ce dossier qui est

conduit par un partenaire privé et qui relève de règles administratives? »

Rappelant qu'il n'y aura à la Roque aucun déchet étranger au département « et pas plus de nuisances qu'à l'époque de l'exploitation de la carrière », le président du CG 06 précise que, lorsque la carrière de la Roque sera comblée, « on pourra y réaliser un traitement paysager pour ensuite installer des activités économiques à cet endroit ».

De son côté, Jean-Raymond Vinciguerra, conseiller général d'opposition (écologiste) déplore que les réunions de la commission "plan des déchets" du CG « n'aient pas eu lieu » et que « le président Ciotti et le préfet Lamy fassent des annonces sans aucune concertation. Dans ces conditions, je ne peux cautionner les décisions prises ».

(Voir également nos éditions de Cagnes-sur-Mer et Grasse)

Dominique Estève (CCI) : « les A.-M. ne peuvent exporter éternellement leurs déchets »

« Cela fait longtemps, indique le président de la CCI, que la Chambre de commerce est mobilisée sur ce problème. Je rappelle que les A.-M. doivent être autonomes, qu'on ne peut continuer à exporter éternellement nos déchets dans d'autres départements.

Et il faudra trouver un site dans l'ouest du département pour compléter ceux déjà existants à la Turbie, La Gaude, St-André, Gourdon et au Bec de l'Estéron. Ce dernier sera d'ailleurs fermé à l'été 2010.

« Je partage l'inquiétude des riverains et

comprends qu'elle soit relayée par les maires. Mais je suis favorable à la décharge de la Roque parce qu'elle sera surveillée, qu'on y mettra des objets inertes (des tuiles, du béton, des gravats non souillés, etc.) et que cela évitera de voir des déchets jetés

dans la nature.

« Ce site de Roquefort est propice car il est encaissé, à l'abri des vents. Lorsque le trou sera rebouché, on pourra y installer des activités économiques. La CCI a lancé un programme pour réduire au maximum la production de déchets. »